

Annexe : Fiche technique

Mise en œuvre du programme Ecrire le travail

Attendus :

Chaque établissement proposera au maximum deux productions individuelles ou collectives (textuelles et/ou graphiques, photographiques, sonores, audiovisuelles). Les productions seront transmises sous format numérique.

Chaque texte comprendra 8000 caractères maximum espaces compris, transmis sous fichier de traitement de texte (Word, Libre Office). Les réalisations graphiques ou photographiques ne dépasseront pas le format A 3. Les productions sonores et audiovisuelles auront une durée de trois minutes maximum. Elles seront transmises, pour les premières, au format MP3 et, pour les secondes, au format MP4.

Calendrier :

Les établissements intéressés devront obligatoirement s'inscrire au prix en renvoyant le formulaire d'inscription joint à cet envoi, par courriel, à la DACES 3, à l'adresse suivante :

fabrice.imiola@ac-versailles.fr

periscolaire.daces3@ac-versailles.fr

avant le 16 octobre 2020

Les professeurs inscrivant leur classe seront conviés à un séminaire sur « enseigner le travail, ses écritures, son histoire » prévue en novembre.

Les travaux tels que définis à l'article 3 du règlement joint en annexe seront adressés au rectorat de l'académie de Versailles, DACES 3, uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :

fabrice.imiola@ac-versailles.fr

periscolaire.daces3@ac-versailles.fr

au plus tard le 15 mars 2021

Tous les participants transmettront leurs productions, quel que soit le degré d'avancement de leurs travaux.

Remise des récompenses :

Un jury composé de personnalités du monde littéraire, scientifique, économique, médiatique et de représentants de l'académie de Versailles se réunira dans le courant du troisième trimestre de l'année scolaire pour décerner un ou plusieurs prix « Écrire le travail, écrire les métiers ». Un prix spécial sera réservé aux participants relevant des métiers du patrimoine. Une cérémonie de remise des prix sera organisée par la DAAC. Les élèves et les établissements lauréats recevront une distinction accompagnée de récompenses en lien avec la thématique annuelle et les spécialités de formation.

Le GIS Gestes, l'association « Écrire le travail » et l'académie de Versailles proposeront une valorisation des meilleures productions reçues dans le cadre du concours. À cette fin, l'inscription au présent concours par le professeur et le chef d'établissement vaudra cession de tous droits.

Contacts et renseignements en particulier pour les rencontres avec les écrivains : Délégation académique à l'action culturelle – Patrick Souchon (patrick.souchon@ac-versailles.fr) – conseiller livre, lecture, écriture et archives. – Tél : 01 30 83 45 71.
Pour le corps d'inspection : Bruno Girard (bruno.girard@ac-versailles.fr), Valérie Legallicier (valerie.legallicier@ac-versailles.fr)

Règlement

Le prix favorise la créativité des élèves et apprentis de la voie professionnelle et le rapport que chaque jeune entretient consciemment ou inconsciemment avec le travail, l'écriture et la lecture. De nombreux travaux de recherche et d'œuvres littéraires portent ces dernières années sur la question : travail, geste, action, temps, espace, poste, souffrance, discriminations ; la littérature mais aussi le cinéma, la photographie en témoignent.

Le prix s'adresse aux classes de troisième prépa-métiers, de CAP et de baccalauréat professionnel des lycées professionnels, des EREA, des lycées agricoles et des CFA de l'académie de Versailles. Il est également destiné aux unités pédagogiques d'élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) implantées en lycée professionnel.

Les travaux d'écriture (formes textuelles et/ou graphiques, photographiques, sonores, audiovisuelles) mettront en scène les modalités du travail et les représentations des métiers dans le champ des activités humaines et des arts, la situation du corps et de l'esprit en activité (gestes, actions, réactions, postures, efforts, émotions...), les rapports (subjectifs et objectifs) que chacun entretient avec le travail. L'ensemble s'articulera aux programmes enseignés des différentes disciplines.

Ce prix est donc l'occasion de mettre en place dans les établissements des activités pluridisciplinaires dans le cadre des parcours éducatifs, notamment d'éducation artistique et culturelle, de l'orientation, de l'enseignement moral et civique et de santé. Il vise également le développement des pratiques de lecture des élèves.

Consigne d'écriture

Il s'agit d'accompagner les élèves dans une écriture inventive, textuelle et/ou graphique, photographique, sonore ou audiovisuelle, à partir de la consigne générale suivante :

« Écrire le travail, écrire le métier »

Le thème annuel de ce prix porte plus particulièrement sur l'opposition proche/lointain dans l'univers professionnel.

On pourra espérer, dans les productions, le questionnement d'un champ d'activité, l'approche des verbes d'action au cœur du métier, un voyage autour des gestes physiques ou mentaux d'hier, d'aujourd'hui ou de demain, d'ici et/ou d'ailleurs, mettant en jeu un des cinq sens au moins.

Le projet d'écriture créative pourra prendre place dans le cadre des enseignements disciplinaires, interdisciplinaires (co-intervention en CAP et bac pro, EPI en troisième prépa-métiers) ou pluridisciplinaires (réalisation du chef d'œuvre au lycée professionnel, heures de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles en troisième prépa métiers). Il pourra également être conduit pendant les heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation. En classe de seconde, il aidera ainsi les élèves à choisir une filière de spécialité à l'issue d'une seconde famille de métiers. Ce projet pourra donner lieu, ou être partie prenante d'un projet de partenariat relevant de l'éducation artistique et culturelle et favorisera la lecture d'œuvres littéraires.

Une bibliographie fournie par les organisateurs sera adressée aux participants.

Enfin, le prix pourra contribuer au développement des technologies de l'information et de la communication grâce à la réalisation, par les élèves, d'un hypertexte, tel que défini à l'article 3.

Article 1 – Cadre général

L'académie de Versailles, le GIS GESTES, l'association « Écrire le travail » et la Maison des écrivains organisent un prix d'écriture créative intitulé « Écrire le travail, écrire les métiers». Le prix s'adresse aux classes de troisième prépa-métiers, de CAP et de baccalauréat professionnel des lycées professionnels, des EREA, des lycées agricoles et des CFA de l'académie de Versailles. Il est également destiné aux unités pédagogiques d'élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A) implantées en lycée professionnel.

Une catégorie spéciale est réservée aux spécialités des métiers du patrimoine, regroupées au sein du campus d'excellence de Versailles (métiers d'art et du design, métiers du patrimoine bâti, métiers de l'horticulture et des espaces paysagers, métiers de la gastronomie, métiers de l'accueil, des services et du tourisme).

Les productions seront individuelles ou collectives.

Article 2 – Thème d'expression

La production attendue est de forme libre : récit de réalité ou de fiction relevant de genres divers (courte fiction, nouvelle, début de roman, théâtre, poème, article de presse, correspondance réelle ou fictive, essai, journal intime, scénario, réalisation graphique ou photographie accompagnée de texte, lecture expressive et enregistrée d'un texte, documentaire audio, vidéo...).

La production, qui portera obligatoirement sur la thématique du travail et des métiers, pourra se développer en lien avec les professionnels et/ou experts, notamment des enseignants chercheurs ou des écrivains susceptibles d'intervenir dans les classes.

Une partie du texte pourra être rédigée dans une langue étrangère, à condition que sa traduction apparaisse dans la limite du format indiqué à l'article 3.

Article 3 – Forme(s) des productions

a) Les textes à soumettre au jury seront présentés sous la forme de 8000 caractères espaces compris, maximum, susceptibles d'être publiés. Ils seront transmis en format traitement de texte (Word, LibreOffice)

Ils pourront être accompagnés d'un format numérique permettant de l'augmenter. Dans ce cas, un lien hypertexte pourra associer au texte œuvre plastique, musique, lecture à voix haute, notes étayées. Chaque texte numérique pourra contenir au moins un lien justifié vers un document qui viendra approfondir le propos. Le jury portera une attention toute particulière à la qualité des liens, des mises en perspectives culturelles et à leurs justifications. On évitera tout rapprochement simplement illustratif.

b) Les productions graphiques et photographiques seront réalisées au format A3. Un court texte comme précisé à l'article 2 accompagnera la production.

c) Les productions sonores et audiovisuelles se limiteront à une durée de trois minutes. Elles seront enregistrées, pour les premières, au format MP3, pour les secondes, au format MP4.

d) La production aura un titre et mentionnera son ou ses auteurs. Seront également indiqués le nom du professeur, son adresse électronique, le nom de la classe et les coordonnées de l'établissement. Toutes ces informations précéderont le texte ou accompagneront la production graphique, photographique, sonore ou audiovisuelle. Les candidats compléteront la fiche de présentation ci-jointe pour renseigner l'ensemble de ces éléments.

Article 4 – Inscription

Les établissements intéressés devront obligatoirement s'inscrire au concours en renvoyant le formulaire d'inscription joint à cet envoi, par courriel, à la DACES 3 – à l'attention de Fabrice Imiola – fabrice.imiola@ac-versailles.fr – periscolaire.daces3@ac-versailles.fr, avant le 16 octobre 2020.

Article 5 – Pré-sélection

Chaque établissement proposera au maximum deux productions, individuelles ou collectives, accompagnées de leur format numérique et de leur fiche de renseignement. Il appartient à chaque établissement d'organiser, à l'interne, les modalités de sélection des travaux par la mise en place d'un comité de lecture associant professeurs, élèves et partenaires, le cas échéant d'un forum au sein duquel seront sélectionnés les textes, et permettant de susciter débats, rencontres, expositions.

Article 6 – Envoi des productions au jury

Les travaux tels que définis à l'article 3 seront adressés sous fichier Word, .doc ou .docx exclusivement, au rectorat de l'académie de Versailles, sous le timbre de la DACES 3, uniquement par voie électronique - fabrice.imiola@ac-versailles.fr - periscolaire.daces3@ac-versailles.fr, au plus tard le 15 mars 2021.

Article 7 - Jury

Un jury composé de personnalités du monde littéraire, scientifique, économique, médiatique, de représentants de l'académie de Versailles et de représentants désignés par le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Gestes et la Maison des écrivains se réunira dans le courant du troisième trimestre de l'année scolaire pour décerner un ou plusieurs prix « Écrire le travail, écrire les métiers ». Un prix spécial sera réservé aux participants relevant des métiers du patrimoine. Une cérémonie de remise des prix sera organisée à cette occasion.

Article 8 – Publications et droits

Des extraits des productions primées ou ayant concouru pourront être mis en ligne sur le site académique et les sites des partenaires. Le GIS Gestes proposera une valorisation des meilleures productions reçues dans le cadre du prix. À cette fin, l'inscription au présent prix par le professeur et le chef d'établissement vaudra cession de tous droits. Dans l'éventualité d'une publication des productions des élèves sous format papier ou numérique, l'inscription au présent prix par le professeur et le chef d'établissement vaudra cession de droits à l'éditeur.

Article 9

La participation au prix implique l'adhésion complète au présent règlement.